



Portant information sur les décisions prises par Monsieur le Maire

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15
Représentés : 3
Votants : 18
Absent : 1

Date de la convocation : 12.11.2025

Date d'affichage : 13.11.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros.

Présents : Michel GROS, Pierre VENEL, Claudine VIDAL, Michel GAGNEPAIN, Nathalie WETTER, Bernard BELORGEY, Sabah BAUDRAND, Chrystelle GAZZANO, Ludovic ODRAT, Hugo NIEDERLAENDER, Jean-Mathieu CHIOTTI, Lionel BROQUIER, Marylène RICCI, Stéphanie DEBOUW-SERRAULT, Denis CAREL

Procurations :

Bryan JACQUIN a donné procuration à Michel GROS

Sabine JOUMEL a donné procuration à Chrystelle GAZZANO

Sabine FONTANILLE a donné procuration à Pierre VENEL

Absent : Magalie ATLAN

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020/014 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat,

NUMERO	TITRE DE LA DECISION	OBJET ET CARACTERISTIQUES DE LA DECISION
2025/56 en date du 27 octobre 2025	Portant approbation du contrat de prestations de vérification périodique des installations et des équipements communaux	D'approuver et viser le nouveau contrat de vérifications périodiques des installations et des équipements communaux avec la Sté APAVE sise à Toulon (83). Le contrat est souscrit de manière rétroactive à compter de la date de signature pour une durée d'un an, reconductible tacitement. Le contrat concerne les prestations suivantes : • Vérification et maintien des installations électriques ERT pour un montant annuel de 2 340 € TTC • Vérification périodique des engins de levage, portes, échelles et EPI pour un montant annuel de 300 € TTC • Vérification générale des machines pour un montant annuel de 180 € TTC • Contrôle technique quinquennal des ascenseurs pour un montant de visite de 300 € TTC • Vérification périodique des équipements sportifs (5) pour un montant annuel de 696 € TTC • Vérification périodique des aires de jeux (3) pour un montant annuel de 540 € TTC • Vérification des installations thermiques fluides (3) pour un montant annuel de 1 236 € TTC
2025/57 en date du 30 octobre 2025	Signature d'une convention de formation professionnelle « habilitation électrique BS-BE manœuvres	De signer la convention de formation avec MBLP Sécurité – Salamandre formations, 6151 RN7, quartier la Coualo à VIDAUBAN (83550). Cette convention comprend 1 session de formation, pour 3 agents du service technique, de « habilitation électrique BS-BE manœuvres ». Le montant de cette convention est de 900 € TTC.

2025/58 en date du 30 octobre 2025	Demande de subvention auprès de la Région Sud pour le projet de restauration, sécurisation du Moulin à farine	De solliciter l'aide de la Région afin de financer l'opération de restauration, sécurisation du Moulin à farine selon le plan de financement suivant :		Envoyé en préfecture le 19/11/2025 Reçu en préfecture le 19/11/2025 Publié le ID : 083-218301083-20251117-CM_2025_59-DE	
		Coût total H.T de l'opération : 38 295,00 €			
		NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT	%	
		Commune Auto – financement	22 977,00 €	60 %	
		REGION SUD	15 318,00 €	40%	
		TOTAL des ressources	38 295,00 €	100 %	
2025/59 en date du 04 novembre 2025	Portant reprise sur provision	D'autoriser la reprise sur provision au compte 7817 pour un montant de 31 380,07 €.			

Le conseil prend acte.

La ROQUEBRUSSANNE, le 18 novembre 2025

Le Maire,
Michel GROS

La secrétaire de séance,
Claudine VIDAL

